

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Bac-GT-mise-en-oeuvre-du-contrôle-continu-a-la-rentree-2021>



École & société

Bac GT : mise en oeuvre du contrôle continu à la rentrée 2021

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mardi 24 août 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le ministère a publié fin juillet une note de service qui précise la mise en oeuvre des nouvelles modalités du bac GT à compter de 2022.

L'élaboration collective d'un projet d'évaluation pour le contrôle continu en est la principale nouveauté. La note de service garantit dans sa rédaction un équilibre entre principes partagés et liberté pédagogique et annonce deux demi-journées libérées pour travailler à ce projet d'évaluation, deux points défendus par le SE-Unsa.

La « simplification » du contrôle continu a suscité de longs débats au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 8 juillet.

[>> Lire notre article qui en rend compte](#)

Pour le SE-Unsa, il était important d'inscrire le contrôle continu dans un travail collectif pour en assurer une meilleure reconnaissance aussi bien pour le baccalauréat que pour l'orientation dans l'enseignement supérieur. L'élaboration d'un projet d'évaluation en conseils d'enseignement, puis en conseil pédagogique et sa présentation en conseil d'administration répond à cette attente.

Il était aussi important d'obtenir que ce projet d'évaluation fixe à la fois les principes partagés par tous et les nécessaires marges d'autonomie pédagogique à conserver par chaque enseignant. C'est ce que la note de service stipule noir sur blanc. Elle décrit également des entrées possibles sans jamais rien imposer : ce sera bien à chaque équipe de fixer ses règles en fonction de l'avancée de sa réflexion et de ses besoins. Il faudra toutefois être vigilant en cas de zèle intempestif de chefs d'établissements ou d'IA-IPR qui voudraient imposer leurs vues aux équipes enseignantes.

La note de service constituera un bon point d'appui pour leur résister.

La note de service annonce deux demi-journées libérées pour la réflexion collective sur l'évaluation. C'était notre revendication, elle a été entendue.

Nous allons continuer à porter notre demande d'une indemnité de contrôle continu revalorisée pour reconnaître la charge de travail supplémentaire que représente le contrôle continu à visée certificative.

Cette très longue note de service de plus de vingt pages aborde en outre de très nombreuses questions, parmi lesquelles :

- L'organisation du bac pour les candidats individuels et les épreuves ponctuelles ;
- l'absentéisme et la fraude ;
- les adaptations pour les élèves en situation de handicap ;
- la prise en compte de l'enseignement technologique en langue vivante étrangère (ETLV) en voie technologique
- les épreuves spécifiques pour les SELO, sections binationales et internationales ;
- l'évaluation en EPS et les sportifs de haut niveau ;
- les procédures d'harmonisation ;
- le cas des redoublants
- l'attestation de langues vivantes.

Si l'essentiel à retenir pour ces prochaines semaines, c'est le travail sur le protocole d'évaluation, nous reviendrons sur ces autres points qui auront un impact sur le travail des enseignants du tronc commun.

>> Lire la note de service : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>